

Chapitre III

Enjeux



ENJEUX LIÉS À L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT PAR RAPPORT AU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Le point de départ de l'étude était la question suivante :

Quelles sont les conséquences engendrées par l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sur leur processus d'intégration ?

Rappelons également que, selon la définition retenue dans le cadre de ce rapport, le processus d'intégration en France est toujours « à l'œuvre » avec plus ou moins de freins, de succès.

Il s'agissait plus particulièrement d'examiner :

- En quoi l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile favorisent-ils l'intégration dans la société française des réfugiés qu'ils seront peut-être ? A contrario bien entendu, d'éventuelles mauvaises conditions d'accueil ont-elles une influence sur cette intégration ? Ont-elles une incidence sur les capacités des demandeurs d'asile, en cas de décision négative, à se projeter ultérieurement dans un nouveau projet de vie et donc à s'intégrer ailleurs ?
- Comment sont prises en compte les personnes dites déboutées, sans statut légal et pourtant toujours sur le territoire ? Quelles incidences a cette période de non-existence sociale, parfois longue, comme suspendue dans le temps et l'espace, sur la vie en France ?

Les parties précédentes du rapport ont permis de resituer ces questions dans leur contexte historique et juridique et du point de vue de la mise en œuvre locale des dispositifs institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, les entretiens menés auprès des acteurs et des demandeurs d'asile ainsi que les rapports produits ailleurs ouvrent à d'autres pistes d'analyse concernant l'accueil et l'accompagnement.

L'analyse des entretiens menés auprès des demandeurs d'asile fait ressortir la singularité des trajectoires, l'extrême diversité des situations... au niveau de l'expérience avant la migration, mais aussi au niveau de la prise en charge au moment de l'arrivée.

Cette diversité des prises en charge, quoique peu surprenante, n'en reste pas moins problématique dans la mesure où cette diversité existe même quand les demandeurs d'asile présentent un même profil ou sont arrivés à la même période...

L'analyse des entretiens a fait apparaître la difficulté pour les uns et les autres d'« évaluer » la portée des conditions d'accueil et d'accompagnement. Le sentiment qui prévaut tout au long des entretiens est en effet celui de l'aléatoire : le sentiment d'injustice que certains (demandeurs d'asile ou accompagnateurs) peuvent vivre par rapport à la demande d'asile semble renforcé par la difficulté à saisir et à avoir un début d'analyse partagée sur les principaux critères intervenant dans l'appréciation d'un dossier,

- Le sentiment d'arbitraire est ainsi souligné :

« J'ai vu la même situation que nous, mais des gens sans enfants. Ils sont rentrés sans autorisation, la carte verte pour autoriser à écrire le dossier avec CASAS. Il n'y a pas d'égalité pour tous ceux qui viennent à la Préfecture.

Une personne toute seule, sans enfants, sans femme obtient le statut de réfugié plus vite. Par exemple, un homme seul tchéchène a tout fait plus vite et a eu le statut tout de suite après 4 mois. Alors que moi je suis avec des enfants, dont un qui est né en France, j'habite à l'hôtel pendant plusieurs mois et je n'ai pas l'autorisation pour vivre dans un appartement, pourquoi ? » (E2)

« Je connais beaucoup de gens qui ont envoyé leur dossier, c'était perdu, pour nous ça allait. » (E16)

Parmi les personnes rencontrées qui se sentent intégrées (même si la société ne les reconnaît pas forcément comme telles), trois d'entre elles, qui ont obtenu le statut de réfugié, considèrent que leur parcours est marqué par la « **chance** ». Cela veut dire être arrivé au bon moment, face à la bonne personne, dans un contexte spécifique. Les circonstances d'accueil et d'accompagnement varient pour chacun. Cela veut dire pour l'un enclencher la procédure du bon pied parce qu'il est arrivé au moment de Noël « *Peut-être c'est à cause de ça qu'elle n'avait pas beaucoup de problèmes, parce que c'était le jour de Noël* » (E9) et que ses interlocuteurs n'ont peut-être rien pu lui refuser. Pour l'autre, des personnes gentilles et compréhensives lors de l'entretien à l'OFPRA, puis lors de la recherche d'un emploi, etc. « *Non j'ai eu la chance que la personne elle était gentille, hein ! Parce que les autres que j'ai vues, les voisines, c'était catastrophe.* » (E1)

Il est intéressant de noter que pour ceux-là, on ne peut mettre en avant de facteurs objectifs, mais plutôt le fait que dans un environnement hostile, c'est une combinaison aléatoire de facteurs, sur lesquels personne ne semble avoir eu de maîtrise, qui explique leur « chance », ressentie de toute façon comme exceptionnelle. Ce sentiment semble partagé par nombre de ceux qui les accompagnent.

- « *Oui, moi je dis, j'ai eu de la chance. Parce que j'ai trouvé des gens ils demandent ça fait combien que je suis là, ça fait deux ans, ça fait trois ans, ça fait cinq ans. Des fois... il y a une, elle a resté trois ans sans être convoquée à l'OFPRA et quand elle a été convoquée à l'OFPRA, elle est encore restée un an pour avoir la réponse, un rejet et après elle a fait la commission de recours, elle a eu aussi le rejet. Ça l'a mis 5 ans. Moi je dis que moi j'ai eu la chance, parce que là j'ai trouvé des gens, ils étaient plus longtemps que moi, et en plus ils ont pas trouvé de papiers à l'OFPRA ou à la Commission de Recours. Ils ont trouvé... ils ont encore attendu un an et demi pour la demande à la CIMADE et voilà...* » (E1)

Un demandeur signale lui aussi la chance qu'il a eu d'arriver à un moment où les conditions objectives étaient relativement favorables et il montre aussi comment il s'est impliqué pendant cette période en cherchant à maîtriser autant que possible ce qui pouvait l'être (échanges avec les compatriotes sur les stratégies à adopter, appropriation de la langue française pour « comprendre », recours à un interprète pour améliorer ses chances,...). Il montre ensuite comment il a réussi à comprendre les codes de la société française, mais aussi comment il a bénéficié de « coups de pouce » décisifs et a pu faire avancer très positivement ses atouts et projets professionnels. Puis, « *j'ai fait la demande de nationalité française et deux ans plus tard c'était accepté* ». « *J'ai continué à m'intégrer à la société. Je n'ai pas obtenu ma nationalité française en dormant ou en fumant du shit, contrairement à beaucoup d'autres* ». (E13)

Ceci étant, tout le monde n'a pas les mêmes ressources pour affronter les situations. Le capital scolaire, le capital culturel, les ressources psychiques,... influent sans doute sur la possibilité de mettre en œuvre des analyses et des stratégies qui auront leur importance pour l'intégration ultérieure.

Un autre demandeur fait ainsi état d'un important capital scolaire, d'une personnalité « battante », qui va de l'avant. Face à de nombreuses situations qui paraissaient sans issues, il a réussi à aller au-delà pour nouer des contacts avec d'autres parents. Il a inscrit son enfant dans une crèche parentale alors qu'on lui expliquait que c'était impossible. Il s'est formé en « *poussant les portes de l'Université* » et en se formant seul... (E17)



ENJEUX LIÉS A L'ACCUEIL ET A L'ACCOMPAGNEMENT PAR RAPPORT A LA PRECARITE ET LA VULNERABILITE DES DEMANDEURS D'ASILE

Pour ceux qui n'ont ni chance, ni des capacités personnelles pour la forcer, l'accueil et l'accompagnement se devraient de prendre en compte un certain nombre de facteurs de précarité et de vulnérabilité remettant en cause l'égal accès au droit d'asile, mais aussi la possibilité pour les demandeurs d'asile de vivre dignement, de se projeter dans un avenir quel qu'il soit.

L'accueil et l'accompagnement se situent donc pour les intervenants sociaux entre le respect du cadre institutionnel et juridique évoqué précédemment, et la nécessité de faciliter l'accès aux droits, mais aussi l'impératif moral et politique d'hospitalité, de solidarité envers les plus faibles.

Dans le contexte de diffusion des représentations négatives des demandeurs d'asile, des restrictions juridiques et d'un dispositif d'accueil complexe, il s'agit de préserver l'accès au droit d'asile pour les requérants. L'objectif est alors d'accompagner une personne singulière (au-delà des catégories de pensée qui lui sont appliquées) pendant le temps de la procédure, dont l'issue est incertaine. Beaucoup évoquent ce temps comme une **succession d'épreuves, tant pour les demandeurs d'asile que pour les intervenants, qui créent, installent ou renforcent la précarité.**

L'identification de ces « épreuves » résulte de l'analyse des témoignages des uns et des autres ainsi que des enseignements issus d'une recherche action menée par l'ONSMP (Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité) commanditée par la DRASS Rhône-Alpes²¹.

Il apparaît que le parcours des demandeurs d'asile les expose à des risques de vulnérabilité accrue, liés :

- À leur « non-existence sociale »,
- Aux effets de ce que la personne a vécu avant d'arriver en France,
- A ce que le temps de la procédure peut produire comme effets ou aux situations vécues en France,
- A la situation familiale,
- Au profil du demandeur d'asile.



VULNERABILITE LIEE AU NON STATUT, A LA « NON-EXISTENCE SOCIALE »

Zygmunt Bauman dans un article²² analysant l'évolution de la prise en compte des demandeurs d'asile, remarque que les réfugiés sont poussés par la force hors de leurs lieux de vie d'origine, mais qu'on leur refuse de plus en plus aujourd'hui l'entrée assortie d'un véritable statut dans un autre pays : personnes déplacées sans statut ou protection suffisante, notion de pays tiers, « externalisation » de l'accueil, développement de la protection « subsidiaire », déboutés du droit d'asile vivant clandestinement dans nos pays...

Ainsi, en l'absence de possibilité de retour dans le pays d'origine et en l'absence de possibilité d'installation dans un autre pays, les demandeurs d'asile « ne changent pas d'endroit, ils perdent leur place sur terre. » « Les réfugiés sont suspendus dans un vide spatial. Ils ne sont ni installés, ni en déplacement, ni sédentaires, ni nomades. Ils sont ineffables ». Il nous rappelle que cette condition est la

²¹ Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité (ONMSP), « Santé mentale et demandeurs d'asile en région Rhône-Alpes : Modalités cliniques et inter partenariales – Rapport final », ORSPERE – ONSMP, mars 2005

²² BAUMAN Zygmunt, « Les nouveaux intouchables », in *Le Monde*, 3 février 2002

face d'ombre de la condition par ailleurs la plus valorisée dans le monde globalisé actuel : l'extraterritorialité des élites, économiques notamment, qui se meuvent sans références à des espaces politiques ou sociaux localisés. Ce monde des réseaux, à l'image d'Internet, ne connaît plus de frontières, mais gare à ceux qui tombent en dehors des mailles de la « Toile ». Ils sont « exclus », deviennent peu à peu invisibles, leur condition impensable. Les demandeurs d'asile ne constitueraient qu'une figure exacerbée de ces exclus, qui ne trouvent plus de place dans le nouveau monde qui se dessine.

Certains entretiens nous ont permis de prendre la mesure de la pertinence de cette analyse, ressentie et exprimée au niveau individuel et cela même pendant le temps de la procédure.

Ainsi, les membres de cette famille originaire de l'ex-URSS, en France depuis trois ans et demi : au moment de l'entretien, la CRR a donné une réponse négative à leur demande de statut de réfugiés et ils ont introduit un deuxième recours. Le demandeur évoque de façon particulièrement significative leur situation dans un espace-temps hors norme, très éprouvant.

- *« Je pensais que ma vie s'améliorerait en venant ici, mais en fait je me trouve dans une situation difficile, similaire à celle que j'avais dans mon pays. Je m'imaginai que la France était un pays libre, en principe c'est un pays qui me plaît, c'est le seul pays européen qui me semble bien. C'est bien, mais ma situation précaire entre ciel et terre (souligné par nous) m'énerve... » (E5)*
- « Quand je faisais mon service militaire dans la marine, j'étais dans un sous-marin et je restais quatre mois sans voir le soleil... et là ma situation est pareille, je ne sais pas quand est-ce que je pourrais revoir la lumière (souligné par nous) ... » (E5)*
- « on se sent suspendu, mais on n'a pas de choix, que d'attendre » (E15)*
- « J'ai l'impression que je suis en train de perdre ma langue maternelle... Là-bas, il n'y a rien, on ne pourrait pas y retourner. Il n'y a pas de route du retour. » (E1)*
- « Pas de chance retourner Arménie...et pas de chance entrer ici France, c'est pas de chance. » (E 7)*
- « si les enfants ne viennent pas, si j'ai pas le droit d'aller là-bas, qu'est ce que je dois faire ici ? devenir folle seulement ? » « moi, pas de choix » (E10)*

La situation d'entre-deux, sans perspective, les incohérences graves, sont donc apparentées à un « no man's land », entre ciel et terre, sans lumière, non appréhendable, inhabitable d'un point de vue humain et susceptible de conduire à la folie.

Cet aspect est du reste souligné par l'Association « Paroles sans frontières » qui avec son réseau « RESPIRE » (Réseau d'accueil psychologique des familles immigrées et réfugiées) a une grande expérience des désordres provoqués par cette période de suspension et les angoisses qu'elle suscite. On peut véritablement parler de « maltraitance institutionnelle ». Les mauvaises conditions d'accueil et cette période de retrait ont des conséquences cliniques indéniables qui participent à la désinsertion de la personne. Ce phénomène qui perdure même après l'obtention de permis de séjour, laisse des cicatrices profondes en terme d'intégration et plus longue est cette période, plus profonds et irrémédiables sont les dégâts provoqués et plus difficile est la réadaptation

II

VULNERABILITE LIEE AUX EFFETS DE CE QUE LA PERSONNE A VECU AVANT D'ARRIVER EN FRANCE

La personne arrive en France avec une histoire, une certaine expérience du départ de son pays, de son déracinement, des éventuels traumatismes vécus. Dans le cadre de la demande d'asile, on lui demande très rapidement de mettre en forme une partie de cette histoire.

Beaucoup d'intervenants nous ont rendus attentifs à la difficulté que cela représente pour nombre de demandeurs d'asile, qui n'ont pas nos codes culturels, qui n'ont pas eu le temps d'élaborer psychiquement cette partie de leur vie. Pour les accompagner, éviter les malentendus, les interprétations hâtives, il importe donc que leurs interlocuteurs soient sensibilisés à la prise en compte de la différence culturelle, des symptômes éventuels liés à la proximité d'événements parfois traumatiques (mutisme, « oubli » ou déni de certaines informations encore insupportables pour la personne, ou encore profusion de détails difficiles à ordonner...).

Au-delà de la demande d'asile stricto sensu, on comprend aussi l'importance pour la santé mentale au sens large de chacun, de l'élaboration de ce qui a été vécu antérieurement et donc du respect du temps et des modalités propres à chacun.

Cette élaboration se fait de façon complexe, singulière, mais les relations au pays d'origine restent souvent marquées par l'ambivalence.

- Ainsi, un demandeur, en France depuis peu de temps, marque sa vision positive du pays d'accueil : *« Parce que dès le début j'ai connu très bien la France c'est un pays, c'est un pays des droits, même les chiens et les chats ils ont leurs droits ici en France, je savais très bien avant que je suis venu ici en France, c'est pour cela, je me suis sauvé... »*, tout en insistant sur l'importance du pays d'origine auquel il aimerait être utile à l'avenir *« moi j'aime mon pays, malgré que j'ai perdu mes parents et que j'ai rien... mais ce que j'aimerais faire je voudrais mettre certaines choses pour que les générations futures eux aussi prennent cet exemple-là, à partir de là on peut avoir des droits civils ou bien des droits internationaux et qui que ce soit a ces droits... »*, où il souhaiterait être enterré : *« J'aimerais bien qu'on m'enterre dans mon pays parce que là mes parents sont enterrés, je veux rester là-bas enterré. »* (E19)

Une autre personne, réfugiée, est en train de demander, au moment de l'entretien, la nationalité française. Nous faisons l'hypothèse que c'est l'occasion pour elle de laisser affleurer a posteriori la douleur du passage au statut de réfugié.

- L'acquisition de la nationalité française est présentée un peu comme une revanche, car elle permettra de revenir dans le pays d'origine, avec un visa *« Après j'ai reçu ma carte, en même temps, je suis très heureux, d'un côté très triste, quoi (...) parce que j'arrive pas à rentrer dans mon pays, j'ai laissé ma famille là-bas (...) j'ai laissé tout là-bas, c'est tous les plus proches quoi, ma mère, mes sœurs, les plus proches. C'est beaucoup pour ce côté-là, d'un côté, je suis triste, ils me manquent. D'un autre côté, c'est bien, je peux faire ma vie ici, il y a tout. De toute façon, je ferai un passeport français et je rentrerai dans mon pays comme un français... j'aurai un visa. »* (E24)

Pour permettre l'élaboration du passé, il n'existe bien évidemment pas de « recette miracle », mais plusieurs intervenants ont signalé l'importance du temps et de la possibilité pour les demandeurs d'asile d'être reconnus humainement, de pouvoir engager des relations, qui respectent leur singularité. Or, les demandeurs d'asile et leurs interlocuteurs sont, lors du séjour en France, face à des événements, des situations qui ne permettent pas toujours d'engager une relation qui soit un minimum « sécurisée ». La vulnérabilité liée aux événements vécus dans le pays d'origine et lors du départ risque alors de se cumuler avec de nouvelles formes de précarité, voire de se renforcer.

Avant de présenter les thématiques qui nous ont paru particulièrement importantes, nous proposons de repartir de quelques trajectoires, qui permettent de saisir la complexité des facteurs en jeu dans la précarisation.

Ainsi, cette famille déjà citée, originaire de l'ex-URSS, qui en est à son second recours. Le demandeur évoque ses trois ans et demi de présence en France comme une succession d'évènements subis, sur lesquels ils n'ont eu aucune prise, sans soutiens significatifs : ils n'ont pas choisi la France comme destination, ils n'ont pas eu le temps de prendre de papiers avec les conséquences sur la procédure que cela suppose : faute d'hébergement pour la famille, leurs enfants ont été placés à leur arrivée, un quiproquo leur a fait rater l'audition à l'OFPPRA, ils n'ont pu choisir leur avocat...

Leur situation est actuellement extrêmement précaire : l'inquiétude quant à l'avenir est importante, ils vivent dans une petite pièce (qu'on leur a demandé officiellement de quitter suite à la réponse négative de la CRR), sans moyens financiers, dans une inactivité qui pèse à l'intéressé. Il semble avoir une conscience forte des impasses dans lesquelles ils se trouvent : s'ils obtiennent le statut, comment pourra-t-il travailler avec un diplôme qui n'a pas de valeur en France ?

- « *Moi j'ai un diplôme en construction de station électrique. Mais mon diplôme n'a pas d'équivalence en France* » S'ils n'obtiennent pas le statut, « *il n'y a pas de route de retour possible* » vers le pays d'origine et qu'en sera-t-il de la bonne intégration des enfants en France dont il ne peut se réjouir complètement ? (E5)

Une autre famille, au bout de plusieurs années de présence en France, a un titre de séjour d'un an pour raisons de santé. L'entretien est l'occasion pour la famille de témoigner de son incompréhension : « *je sais pas pourquoi* », « *c'est pas normal* » « *j'ai demandé assistante sociale -rejeté, CAF -rejeté, j'ai demandé certificat hébergement, j'ai demandé CADA -rejeté, Foyer Notre Dame -rejeté* », de l'absurdité de leur situation :

- Ils ont un titre de séjour à titre humanitaire, mais peu de droits pour assurer le minimum vital : pas d'aides en dehors de l'appartement (pas de droits au RMI par exemple), pas d'allocations familiales pour les enfants. Pour l'instant, ils survivent grâce aux associations caritatives, aux prêts que des amis leur font, mais comment faire face à tous les besoins, payer le transport, les frais et cantines scolaires ?
- Sans ressources, ils ont dû payer 450 euros pour la délivrance de leurs 2 cartes de séjour alors qu'ils savent que pour les nationaux, la délivrance de papiers d'identité est gratuite.
- Leur adresse officielle est leur ancienne adresse au CADA, qui ne peut pour autant leur délivrer de certificat de domiciliation. Par ailleurs, ils sont tenus de chercher leur courrier au siège du foyer Notre Dame (courrier qui leur parvient ainsi avec parfois 3 semaines de retard, selon eux). Cette adresse fictive les handicape dans leurs démarches.
- Dans ses recherches de travail, M. Z s'est trouvé confronté à un employeur qui recherchait des « *rmistes* », alors que lui ne peut bénéficier du RMI.
- Dans ses recherches de logement, on lui demande des justificatifs de ressources qu'il n'a pas.
- Ils se sentent « *abandonnés* » par les travailleurs sociaux, qui selon eux, ne les conseillent pas bien (dossier CMU mal rempli qui a abouti à la suspension de ce droit, ce qui empêche en ce moment de pouvoir présenter à un éventuel employeur une attestation d'assurance maladie) (E7).

Cette femme interviewée donne les étapes d'un parcours complexe qui lui ont fait vivre de graves difficultés : exploitation par des compatriotes: « *même si quelqu'un aide, on utilise pas comme ça ; moi j'ai travaillé de 6 heures jusqu'à 0 heure, elle me donne rien du tout, elle me donne juste à manger, en plus j'ai mal phlébite, mes pieds gonflent tout le temps, tant pis, ce n'est pas son problème. C'est mon problème, mais ce n'est pas son problème* », tentative de racket par l'interprète lors de l'audience à l'OFPPA, conditions d'accueil indignes dans un foyer où elle a vécu plus de deux ans, problèmes d'identité dus aux faux papiers qu'elle avait pour venir en France, incompréhension de sa famille restée au pays d'origine... Malgré le sentiment d'accablement qui s'en dégage, « *je suis dans ce pays comme un chien, comme un esclave* » (E10), elle reprend ces étapes de façon très dynamique, comme si une fois franchies, elles représentaient autant de luttes gagnées contre la folie, l'indifférence, la méchanceté, l'exploitation, les accusations de mensonges.

Une autre femme, dynamique, volontaire, semble toute entière tournée vers l'installation en France comme si, malgré les obstacles rencontrés, elle avait tout à gagner de sa venue. Elle semble prendre l'entretien comme une occasion de rendre compte publiquement de l'aide que beaucoup d'associations lui ont apportée, de les remercier: « *Je suis vraiment très contente de l'accueil qu'on nous a fait, surtout CASAS nous a bien accueillis, parce que c'est surtout le premier jour que ça a été dur pour nous, et on nous a bien accueillis et ensuite l'association des sans-papiers qui a tout fait pour qu'on ait les papiers, toujours je les remercie quand je les revois* » mais aussi de témoigner des nombreuses difficultés qu'ils ont rencontrées. Elle me montre le classeur avec tous les papiers qui ont marqué leur parcours « *parfois, je prends, je regarde encore, voilà...* » (E 18), avec le soulagement de pouvoir regarder à distance ce qui finalement a été surmonté avec succès.

Elle fait le récit de ce parcours de façon très précise, en mettant en avant sa compréhension des enjeux propres à chaque étape et surtout ses tentatives de rester actrice des situations, même peu maîtrisables. Elle évoque ainsi le chemin jalonné de « *on nous a encore posé des questions* » qu'elle a tenté de prendre en compte de son mieux, mais aussi de « *tous les rejets* ». La demande incessante de preuves qui lui a été adressée devient peut-être alors l'épreuve majeure, terme qu'elle utilise systématiquement à la place de preuve.

Le rythme de l'entretien rend également compte de l'alternance entre les longues périodes d'attente et les situations d'urgence « absolue », où la vie, l'avenir se jouent en fonction de facteurs présentés comme arbitraires, voire absurdes. Elle oppose souvent la situation de sa famille, qui a cumulé les obstacles, à celles d'autres demandeurs d'asile, compatriotes ou pas, qui ont eu un parcours « normal ».

Un autre demandeur met en avant le fait que le respect scrupuleux du parcours prévu et des règles peut être contraire aux intérêts des réfugiés. « *Quand on ne travaille pas au noir, quand on est respectueux, on a rien, « rien », c'est pas relatif, c'est absolu.* » « *Intégration ??? bla, bla, bla ce sont toujours les mêmes qui en profitent* » (pas ceux qui sont honnêtes) ; « *droit, c'est un mot tabou.* » (E13)

La précarité se manifeste donc comme on pouvait s'y attendre à partir de facteurs tels que les droits économiques et sociaux, les conditions de vie, mais la précarité est aussi surtout exprimée à travers le sentiment d'absurdité, les « double-binds » sans issues, l'absence de sécurité minimale pour pouvoir se repérer et envisager sa vie dans un monde « sensé ».

Beaucoup évoquent ainsi leur sentiment d'avoir été destitués des possibilités de maîtrise minimale sur leur vie :

- Certains insistent sur le fait qu'ils n'ont pas eu le choix de la destination : « *partout où on pouvait aller, c'est tombé comme ça que c'était la France* »(E 18), « *on a trouvé une occasion de partir, le passeur allait jusqu'en France, alors...* » « *Nous sommes arrivés en camion, plus ou moins par hasard* » (E5), « *c'était n'importe quel pays* »

(E9), Mme est arrivée à Strasbourg alors qu'elle aurait voulu rejoindre sa sœur en Grande-Bretagne (E10).

Beaucoup évoquent l'écart important entre leur perception initiale et la réalité de la démarche, ils ne savent pas ce qu'il faut faire, « je ne comprends rien » revient très souvent, Mme A (E8) est autorisée à séjourner en France, mais son titre de séjour actuel de trois mois au titre de la santé lui interdit toute autonomie et tout projet : pas de possibilité de travail, ni de stage pour la fille, Mme A ne peut déposer son dossier COTOREP, pas d'allocations familiales pour les enfants, pas de moyens financiers pour faire face à l'indispensable (chaussures pour les enfants, quelques loisirs...), pas d'argent pour payer l'avocat pour le fils.

« C'est très difficile, très lent... », « chaque petit pas se fait très difficilement, faut lutter... » (E15)

Un certain nombre de thématiques reviennent fréquemment dans les entretiens et dans les lectures. Elles paraissent caractériser les états de précarité exprimés par les demandeurs d'asile, mais renvoient aussi à la précarité des professionnels qui les accompagnent.

1. Importance du temps et des étapes de la procédure

Le temps de la procédure est un temps marqué par l'attente, un temps suspendu, incertain, à l'issue imprévisible, un temps où on ne peut faire le deuil, mais pas non plus investir l'avenir, un temps où on peut à nouveau se vivre comme « objet » (comme en situation de torture ou de traumatisme).

- Cela semble particulièrement le cas pour la famille E7 dont la trajectoire est évoquée plus haut « 3 semaines après, ça c'est pas normal, j'ai encore demandé préfecture, préfecture encore donné moi rendez-vous deux semaines, un mois après et encore j'ai cherché un autre rendez-vous, ça c'est pas normal. » (E7)
- Les propos relatifs à l'OFPPA ou la CRR sont curieusement peu revendicatifs. Il est « simplement » rendu compte de la décision avec finalement peu de commentaires sauf éventuellement par rapport aux pièces demandées et à l'interprète/ou à l'avocat ayant été amené à intervenir.
- Certains évoquent des délais qu'ils n'ont pas pu, presque « objectivement », respecter, ou des demandes de preuves dont ils ne pouvaient disposer : « le juge me posait des questions, il me demandait seulement des (é)preuves, j'ai dit non, si on savait seulement qu'on va faire une demande d'asile, on pouvait ramener les (é)preuves, mais comment on va les ramener si on est en train de courir, il faut quitter le pays. » (E18)

- Les étapes décisives de la procédure peuvent avoir été remises en cause par un « détail » incontrôlable et injuste : « Il m'a dit vous êtes zairoise, j'ai dit non, si vous mettez une carte ici, je vais vous montrer là où que j'habitais avant et même là où on a déménagé pour vous montrer que je suis angolaise ; on peut parler portugais ici pour vous montrer que je suis angolaise ; et le juge a dit, c'est bon, au revoir. Et après un mois, il nous a envoyé encore le rejet. » (E18)

- D'autres évoquent le sentiment d'avoir vécu des moments où les éléments essentiels de la vie semblaient suspendus à un fil : la fille de Mme A a transité par l'Allemagne, où sa demande d'asile a été rejetée. Pendant le temps de la rétention (liée à une procédure d'expulsion), ses enfants ont été confiés à une famille d'accueil allemande, qui les aurait remis à des voisins, qui auraient emmené les enfants vers le pays d'origine. Pendant un temps, Mme A et sa fille n'avaient alors plus aucune nouvelle des enfants « c'est inimaginable », « les enfants auraient pu être perdus » (E8).

On peut faire l'hypothèse que le sentiment de l'absurde, le non-sens du système réactif souvent la difficulté à mettre du sens sur les événements vécus dans le pays d'origine et sur l'expérience de l'exil. L'échéance de la décision pèse sans doute également sur le sentiment de sécurité et la possibilité d'engager des relations.

Dans cette situation, les étapes de la procédure sont parfois surinvesties et les personnes disparaissent derrière leur statut administratif : le demandeur d'asile devient un demandeur d'asile en première instance, en recours, débouté, en instance de régularisation, régularisé, clandestin : autant de situations administratives très différentes qui mobilisent l'énergie des personnes et des accompagnateurs. Chaque étape peut être source de stress, d'angoisse, de remise sur le tapis des traumatismes, des deuils larvés.

2. Le récit dans la demande OFPRA et les difficultés de dévoilement de l'intime

En écho à ce qui a été écrit précédemment sur la difficulté à revenir sur les événements à l'origine du départ du pays, beaucoup de réflexions nous ont été livrées à propos de l'élaboration du « récit ». La dernière réforme cadre peut-être plus précisément la demande OFPRA avec des questions ciblées, qui selon certains seraient peut-être plus respectueuses de la personne, de la difficulté pour les plus faibles de produire un récit, mais aussi plus respectueuses des aidants qui risquent d'être « sidérés » par la violence des récits bruts qu'ils devaient parfois eux-mêmes mettre en forme, mais depuis l'ancienne manière a été rétablie devant la difficulté à faire ressortir la chronologie des événements dans le cadre des questions imposées. Ceci étant, le nouveau délai de trois semaines pour élaborer le dossier OFPRA risque de produire davantage de récits standardisés. Le réseau RESPIRE cité plus haut insiste aussi sur la difficulté à se réorganiser psychiquement après des traumatismes vécus au pays et réactivés par les mauvaises conditions d'accueil, et sur le temps nécessaire à une réélaboration du sens de la vie des sujets pour qu'ils soient en capacité de produire un récit cohérent tant pour eux que pour l'OFPRA.

3. Urgence et survie

Mais les demandeurs d'asile, en plus d'un temps marqué par l'attente, scandé par les étapes de la procédure, sont également soumis au temps de l'urgence absolue. En effet, le temps de la procédure suppose aussi au quotidien de mobiliser l'essentiel des ressources psychiques pour la survie : se repérer, se débrouiller, faire face aux besoins fondamentaux, entrer dans des réseaux d'entraide ou en construire...

Certains demandeurs d'asile évoquent leurs nombreuses démarches avec une grande précision et force détails, comme si leur vie entière était effectivement complètement happée par les « choses à faire » au jour le jour. D'autres manifestent au contraire une forme d'apathie comme s'ils avaient « lâché prise » face au chaos de cette vie.

De la même manière, on peut comprendre que ceux qui les accompagnent soient eux aussi entièrement mobilisés par l'approche humanitaire (réponse ponctuelle à des besoins vitaux, qui se conjugue au présent) au détriment parfois, selon eux, d'un travail relationnel avec les demandeurs d'asile ou d'un travail à plus long terme, avec les partenaires, sur l'amélioration plus durable des conditions de vie.

4. Impératif de « mobilité »

Pendant la procédure, les demandeurs d'asile et surtout ceux qui n'entrent pas en CADA, sont « morcelés » entre différents dispositifs. Ils sont tenus d'aller d'une structure à l'autre pour faire face à leurs besoins, ce qui les empêche (mais aussi leurs interlocuteurs) de créer des liens durables et renforce le sentiment de solitude.

- Une demandeuse, par exemple, paraît avoir subi tous les changements de référent, de lieux d'hébergement sans trop les avoir compris. Elle ne semble s'être raccrochée qu'à une ou deux personnes particulières « *Tu vas voir une assistante sociale et après un mois : « elle est partie, il y a une autre ». Oui c'est elle qui a fait la demande et après... »* (E1).

Du fait de son statut peu clair (régularisation temporaire au titre de la santé), l'intéressé a l'impression que plus personne ne veut l'aider, il ne relève plus d'aucune structure. « *Parce que pas d'organisation, je peux demander, j'ai demandé CADA, CADA, il dit, toi pas CADA ; je demandais où, je sais pas...* » (E7).

Pour cette famille dont le recours vient d'être refusé, l'accablement paraît lié là aussi à la solitude et au sentiment que personne ne les a aidés « *On n'a pas d'aide...* » « *Personne ne nous aide* » « *Depuis deux ans nous n'avons aucune aide financière* » (E 5).

« *On ne peut compter que sur soi-même* » « *si on écoute toutes les choses que les gens disent, moi j'ai même pas mes papiers.* » (E10)

Ces ressentis de morcellement, d'illisibilité, d'incompréhension, d'isolement sont valables aussi pour les accompagnateurs, qui, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, ne disposent que rarement d'une vision globale du parcours du demandeur d'asile et de l'ensemble du dispositif.

Plusieurs demandeurs d'asile ont fait a contrario mention d'une ou plusieurs personnes spécifiques qui les ont aidés

5. Relations privilégiées avec un interlocuteur spécifique

- « *Après elle nous a proposé un hébergement, elle nous a dit qu'elle partait pour trois semaines pour les vacances, dans trois semaines quelque chose va changer et voilà elle est partie et elle nous a laissé... son appartement. Oui, et c'était, je ne sais pas, c'était un miracle pour nous parce que c'était au mois d'août et on était chez elle pendant trois mois, jusqu'en novembre.* » (E16)

« *C'était des amis français, des stagiaires de français, C... et M., et presque encore pendant neuf mois j'ai aidé CASAS bénévolement, eux ils ont fini leur stage, mais nous sommes restés des amis, surtout avec C..., et nous sommes encore maintenant amis... C... elle travaille maintenant au Foyer St Charles. Et S...,... S... et D... parce que c'est ...pour nous... Je les adore et c'est magnifique. S... et D..., pour nous c'est les premiers amis, je les aime beaucoup. Toute notre famille, ils ont fait beaucoup pour nous... , je disais toujours, je ne sais pas comment les remercier parce que c'était... Je sais pas, même si de notre pays, même si de chez nous, je sais pas.... quelqu'un ...Elle ne nous connaissait pas bien, et elle nous laissait entrer chez elle, et ils sont partis, trois semaines . C'est vraiment...ça n'arrive pas avec tout le monde et ça ne peut pas être fait par tout le monde, et je sais pas...* » (E16).

« *On m'a dit qu'elle est plus au SSAE, j'étais triste quand même, elle est très gentille. Quand je suis accouchée, je suis pas partie au moins un an au SSAE, et quand je suis partie au fait, elle m'a dit « Au moins j'ai vu ta fille grandir ». Elle était contente. Quand j'ai eu le statut, je suis passée aussi pour lui dire que je l'ai eu elle était contente.* » (E1)

« *Il est arrivé après le rejet de la commission et ce n'est pas possible ici d'héberger quelqu'un, son fils il a dormi à droite, à gauche, mais après c'était plus possible. Finalement, c'est grâce au directeur M. D. qui a accepté que son fils dorme ici, M. D est très gentil et elle dit qu'elle remercie vraiment beaucoup tout le monde au foyer pour toute la gentillesse et l'aide.* » (E8)

« *Le directeur, c'est une très, très bonne personne ; les travailleurs sociaux là-bas ils sont très, très gentils, ils m'aident beaucoup.*» (E9)

« *Il y a une dame qui m'a aidée beaucoup, avant elle travaillait au SSAE* » (E10).

De nombreux récits se structurent ainsi autour d'une relation interindividuelle entre le demandeur d'asile et un interlocuteur qui va aider le demandeur sur le volet professionnel, mais souvent aussi sur un plan personnel (hébergement, aide financière...).

Si on comprend bien la logique sous-jacente à cette démarche (à savoir contourner un dispositif défaillant), ce mode d'intervention est compréhensible, mais compromet un fonctionnement égalitaire et ne permet pas une interpellation du dispositif lui-même.

Ce mode de prise en charge relève par ailleurs d'une certaine manière d'une dimension « compassionnelle ». Intrinsèquement, le professionnel face à un ensemble défaillant met en œuvre d'autres modes d'action plus personnalisés, mais qui risquent de créer de la dépendance.

Un autre risque est celui d'un traitement différencié favorisant l'intervention auprès de certains types de demandeurs d'asile (femme plus qu'un homme seul, couples avec enfants plutôt que sans enfants...). On peut à ce titre prendre l'exemple de l'homme isolé demandeur d'asile qui fait rarement l'objet d'une aide, que ce soit sur le plan de l'hébergement pour lequel il est non prioritaire ou encore de l'accueil. Or derrière cet individu « isolé », peut se trouver une famille avec des enfants restés au pays et en attente. Du reste, cette problématique est identique à celle des travailleurs migrants longtemps considérés comme seuls quand bien même ils avaient une nombreuse famille au pays, aussi longtemps qu'elle n'était pas entrée en France.

Parallèlement se dessine une construction sociale du demandeur d'asile, en tant que « celui qui a besoin d'aide ».

Si sur le plan humain relationnel on peut comprendre la logique à l'œuvre, voire même s'en féliciter, sur un plan plus global, ce positionnement pose problème, car il renvoie à la notion d'arbitraire, d'aléatoire (chance ou pas de la rencontre..., construction d'une image du demandeur d'asile comme personne obligatoirement dans le besoin...) et positionne alors les individus dans une logique de comparaison voire de confrontation.

Ces relations interpersonnelles peuvent aussi avoir une autre explication, à savoir la méconnaissance culturelle de la plupart des demandeurs d'asile de ce que peut être un service social ou une association. Les demandeurs d'asile sont originaires pour la plupart de pays où ces structures sont totalement inexistantes et où seule est représentée l'administration. S'ils ne sont pas surpris par le fonctionnement même très peu satisfaisant d'une administration, en revanche, ils peuvent avoir du mal à comprendre qu'une personne bienveillante peut être dans une démarche purement professionnelle. Pour une majorité d'entre eux également l'idée qu'une association militante et fonctionnant avec des bénévoles engagés puisse leur venir en aide est extrêmement étrange et ils peuvent mettre du temps à se dégager de la méfiance qu'ils entretiennent habituellement avec les administrations. Leur expérience passée ne les a pas habitués à cela.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de l'arrachement à son monde habituel et quotidien, la quête de repère affectif, et le soulagement devant n'importe quelle attitude un tant soit peu compréhensive, que n'importe quel être humain éprouve lors d'un exil. Ces sentiments d'égarement et de reconnaissance à quiconque apporte de l'aide, ont pu être vécus par chacun d'entre nous, ne serait-ce que lors du vol de papiers à l'étranger, ou de toute autre expérience un peu désagréable de ce genre. À plus forte raison quand le demandeur d'asile a été confronté à des tragédies et à des épreuves qui ont complètement bouleversé sa vie antérieure, est-il porté à essayer de tisser des liens plus personnels avec les personnes qu'il est amené à rencontrer.

6. Relations de dépendance aux accompagnateurs

De nombreux facteurs évoqués peuvent également aller jusqu'à instaurer une relation de dépendance aux interlocuteurs. Cette situation est délicate de part et d'autre ;

Elle peut renforcer le sentiment chez les demandeurs d'asile de se sentir victimes, également de ceux qui les accompagnent.

- « Ici elle savait pas comment ça se passe, qu'il fallait tout expliquer et quand elle a fait sa demande d'asile, elle a essayé de raconter son histoire, là elle dit qu'elle a été mal informée, qu'on ne lui a pas dit les arguments pour se défendre, elle a eu un rejet de l'OFPPRA et pour la commission de recours, elle dit que c'était déjà trop tard pour expliquer les vrais problèmes, pour essayer d'améliorer tout ce qu'elle a écrit. Elle dit que c'est vrai c'était tellement fort que je pouvais pas faire tout parce que j'étais pas au courant de comment ça se passe. » (E8)
 « Un demandeur d'asile, il a pas la parole, c'est les associations qui parlent pour nous » (E1).
 Suite à une erreur d'incompréhension entre M et l'équipe de X, M a reçu directement une réponse négative de la commission des recours, sans pouvoir plaider son dossier (E6).

Par ailleurs, certains accompagnateurs ont le sentiment d'avoir une trop lourde responsabilité : leurs actions (ou leur non action liée à la surcharge de travail, à la mauvaise organisation, au manque d'informations,...) peuvent avoir des conséquences importantes pour le succès de la procédure. Ils portent donc aussi la culpabilité des réponses négatives, de ne pouvoir aider tout le monde, de participer à la « sélection ». Ils ont ainsi souvent évoqué la situation encore plus défavorable des hommes seuls, qui est prise en compte qu'après celle des familles, des femmes... Et ceci, dans un contexte où les groupes d'analyse de la pratique ou les supervisions sont souvent inexistantes et où il n'y a donc pas de reprise collective de l'appréciation éthique d'une situation.

7. Remise en cause des compétences, des rôles familiaux et sociaux antérieurs

La condition sociale antérieure et les moyens financiers dont dispose le demandeur d'asile influent très fortement sur sa trajectoire. La condition sociale peut être un atout, donnant les moyens culturels de se renseigner sur les démarches à accomplir ou les rouages administratifs ou encore de rester en contact avec le pays d'origine, par exemple par le biais d'Internet. Elle permet également d'acquérir plus rapidement le Français ou de posséder une langue de communication répandue comme l'anglais, d'éviter des conditions de vie trop précaires en se payant soi-même un hébergement, de tisser rapidement des liens professionnels.

- « Je commençais à apprendre le Français, bien sûr, pour savoir me défendre » (E13) ou de pouvoir échanger avec d'autres sur les éventuelles stratégies à mettre en œuvre : « Quand j'étais à CASAS, je parlais avec les gens, et par exemple, je cherchais déjà pour moi... et par exemple quand j'entendais P..., P... et tout le monde voulaient P... (nom d'un avocat), et en même temps... C'est trop cher, qu'il demande, maintenant il demande mille et encore plus l'argent, et en même temps il est à Paris et tout ça... (la famille choisira alors un avocat strasbourgeois qui n'a jamais plaidé à la CRR mais défendra leur dossier avec conviction) » (E16).

Mais l'appartenance à une catégorie sociale « favorisée » peut aussi devenir un obstacle dans la mesure où le déclassement subi est vécu très péniblement : impossibilité d'avoir accès à une activité professionnelle au début, ensuite de pouvoir exercer son métier faute d'équivalence de diplôme ou de connaissance fine et écrite de la langue. Mais c'est surtout dans le sentiment d'être assimilé à une population déclassée, voire ressentie comme marginale, dans les structures d'hébergement d'urgence qui est très mal vécu. Nous l'avons largement évoqué dans les chapitres précédents.

Ceci étant, la remise en cause des rôles sociaux antérieurs est vécue par tous les demandeurs d'asile, quelle que soit leur catégorie sociale d'origine et se manifeste par le fait de ne :

- Plus pouvoir exercer sa fonction de parent, ce qui s'accompagne parfois d'une sur-responsabilisation des enfants,
- Pas pouvoir vivre normalement avec son conjoint :
Ainsi dans l'entretien (E6), le couple est arrivé séparément à un an d'intervalle. Mme, enceinte au moment de l'entretien, a obtenu son statut de réfugiée, mais M a été débouté selon eux en grande partie du fait de « malchances » et est sous le coup d'une invitation à quitter la frontière. Mme évoque le paradoxe selon lequel la France les a autorisés à se marier, mais les oblige aussi à divorcer en n'autorisant pas M à résider en France.
Pour cet autre couple arrivé séparément : « *Tu as le droit de rien faire, juste attendre* » (E15)
- Pas pouvoir subvenir par soi-même aux besoins de sa famille : l'autonomie et la dignité sont remises en cause. L'inactivité forcée peut devenir une souffrance « *on a besoin de faire par soi-même quand on est en foyer.* » (E1), « *pour mon mari, ça a été terrible* » « *lui, il était tout le temps énervé, il trouvait plus sa place* » (E11)
- Pas avoir, pendant des années pour certains, de ressources financières suffisantes pour un minimum vital.

On peut faire l'hypothèse que les relations avec les interlocuteurs en sont également affectées.

8. Réponse négative et reconnaissance de la personne

Il s'agit ici d'évoquer la non-obtention du statut de réfugié, qui s'inscrit pour beaucoup dans une logique de « rejets » beaucoup plus large : non-reconnaissance de leurs dires, de leurs statuts antérieurs, de leur personne toute entière...

Ainsi, comment accompagner et faire la part des choses entre une décision administrative et la demande de reconnaissance humaine qui lui est sous-jacente ?

« Que ce soit l'amalgame avec la population des exclus, le régime de la survie et du dédale administratif, la victimisation qui produit une réduction identitaire de la personne, l'absence d'échange avec la société civile, ou encore le fait de méconnaître ou de ne pas tenir compte de la culture d'origine, les intervenants sont conscients et très sensibles aux différentes épreuves de reconnaissance traversées par tout demandeur d'asile. Quand c'est possible, ils tentent de bricoler des dispositifs de prise en charge qui fonctionnent comme autant de cadres de reconnaissance. Il s'agit par exemple de favoriser la possibilité de réinvestir des fonctions sociales vraies (parents, parents d'élèves...), mais aussi la participation à des activités, échanges de service, bénévolat, parrainage... »²³.

9. Conséquences de la précarité

La précarité pendant le séjour en France prend de multiples formes et l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sont, d'une certaine manière, structurellement habités par cette précarité.

Les conséquences de ce qui a été vécu avant d'arriver en France, cumulées ou renforcées par les situations de précarité rencontrées ensuite rendent les demandeurs d'asile vulnérables matériellement, mais aussi psychologiquement.

La précarité, l'attente, l'inactivité, la solitude sont présentées comme les causes d'un mauvais état de santé. « *Normalement, je suis une personne très énergique et dynamique. Ici je reste sans rien faire...* ».

« *La situation difficile a des conséquences sur ma santé, j'ai développé le syndrome « d'apnée »* » (E5).

L'enquêtrice qui avait rencontrée Mme il y a quelques années évoque son affaiblissement actuel du fait de toutes les épreuves traversées et le fait qu'elle semble prendre moins soin d'elle qu'auparavant.

« *Certaines personnes supportent pas trop de problèmes, ils deviennent fou* », « *la vie qu'on est passé, c'est très serré, très bloqué* », « *si comme certaines gens que je connais au foyer, très fermé, si t'es très fermé et que tu connais pas un mot de français, tu parles à personne, seul, tu deviens fou* » (E10)

Ainsi, le rapport de l'ONSMP rappelle que la précarité qui affecte le sujet peut le conduire à l'extrême au mal-être, à la dépression ou au syndrome d'auto-exclusion (pour se protéger de sa souffrance, le sujet

²³ ONMSP, « Santé mentale et demandeurs d'asile en région Rhône-Alpes : Modalités cliniques et inter partenariales – Rapport final », ORSPERE – ONSMP, mars 2005.

se coupe alors de lui-même, s'arrange pour engourdir sa souffrance, fait un effort permanent pour ne pas penser, pour ne rien ressentir, pour ne pas être là) à l'instar de ce qui a été observé chez les personnes très « désocialisées », sans domicile fixe pour la plupart. Le chemin pour revenir parmi les autres et retrouver un projet de vie peut alors être très long et nécessiter d'importants soutiens psychologiques et sociaux.

Des conditions d'accueil et d'accompagnement peu satisfaisantes peuvent donc diminuer ou atteindre les capacités des personnes à s'intégrer en cas d'obtention du statut ou à faire un nouveau projet de vie en cas de décision négative.

Par ailleurs, il est paradoxal de se rendre compte que pendant un temps au moins, un mauvais état de santé peut représenter une des possibilités d'avoir un titre de séjour, même provisoire.

La mauvaise santé est un frein, en même temps qu'elle est une des modalités de prise en compte de la personne, de compassion.

- « *Ma femme est malade, quatre ans toujours hôpital parce que les nerfs vont pas bien, parce que problèmes Arménie, ici aussi problèmes, pas les enfants quelque chose manger...* » (E. 7) Ils ont un titre de séjour grâce à la mauvaise santé de Madame.

Dans l'entretien E8, Madame fait état de beaucoup de problèmes de santé (infarctus avant le départ de Pologne, marche difficilement –hanche déformée de naissance-, problèmes de dos). Pendant plus d'un an ? Elle a dû interrompre un traitement qui avait amélioré son état, car elle n'avait plus de CMU après le refus de la CRR de lui accorder le statut de réfugié. Elle bénéficie maintenant d'un titre de séjour d'un an pour raisons de santé. La carte d'invalidé qu'elle demande est ressentie ici comme une assurance quant à son identité, un apaisement par rapport aux différentes injonctions qu'elle ressent, mais son projet reste d'être active et pas « assistée ».

Il nous semble important de repérer une fois encore que les demandeurs d'asile ne disposent souvent que de cette identité de « victime » pour être reconnus, identité qui peut conduire à une impasse à plus long terme.

IV

VULNERABILITE LIEE A LA SITUATION FAMILIALE

La séparation d'avec leurs enfants est une souffrance énorme pour les demandeurs d'asile, sans doute encore plus difficile à vivre que la séparation d'avec d'autres membres de la famille :

- « *Maintenant ça va, maintenant mon problème c'est les enfants. Comment je trouve moi les enfants ? Comment quelqu'un qui a l'asile, il fait ? Parce qu'avant, normalement, si on demande, les enfants arrivent en 6 mois. Mais maintenant, pas de réponse...* » (E10)

« J'attends juillet de l'année prochaine et je prends un avocat, parce que moi quatre années en France, cinq années j'ai commencé déjà ; ma dernière fille que j'ai laissée, elle avait six 6 mois

- elle avait six mois quand vous êtes partie ?

- oui, elle a grandi maintenant. Tous les enfants ont grandi, même pas respect, t'a même pas dit maman, le jour qu'ils te voient, tu es une autre personne. Si maintenant aux petits, je dis quelque chose ils disent : « maman, ça va comme ça » ; mais si eux sont grands, ils disent : « ah non, tu parles trop quand même », mais ils ont raison, parce qu'eux n'ont pas l'habitude de moi. » (E10)

Dans ce domaine tout particulièrement, l'attente devient vite insupportable, l'angoisse de l'avenir est particulièrement prégnante quand enfants et parents suivent des destins séparés. Aucune démarche n'est possible pendant la demande d'asile et une fois le statut de réfugié obtenu, elles sont beaucoup plus longues et difficiles que les démarches habituelles de regroupement familial, en partie pour des raisons administratives françaises qui tiennent un peu au faible nombre des demandes, en partie aussi pour des raisons de difficulté de se mettre en contact avec une famille dans un pays troublé ou en guerre.

La difficulté de la séparation explique sans doute aussi que malgré les difficultés et les dangers d'un exil à plusieurs, bien des familles préfèrent partir ensemble si elles le peuvent plutôt que de se diviser.

À l'inverse, la présence d'enfants venus avec les parents leur donne une combativité, un motif d'espoir, des raisons d'avenir, que n'ont pas des adultes seuls. En particulier, la vitesse d'intégration des enfants remplit les parents de fierté et les ancre dans leur pays d'accueil :

■ *« À l'école, elle connaît tout le monde. Même c'est quelqu'un elle aime les gens, elle aime parler. À l'école je pense qu'elle parle plus que tout le monde. » (E1)*

« Je ne peux pas me changer tout de suite, peut-être en cinq ans, en une « bonne française », oublier mes traditions, etc. Je ne peux pas laisser tout ce que j'ai appris avec mes parents pendant des années. Et c'est une question délicate. Je ne peux ni laisser les enfants vivre sans ça en découvrant tout de suite un autre pays, ni les forcer à être des gens Tchétchènes. C'est-à-dire qu'ils vont grandir différemment de nous... Nous avons des enfants formidables, qui mélangent le français et l'ingouche, ils traduisent en français... ! » (E2).

« Nos enfants parlaient anglais à notre arrivée. Ils apprennent très vite, après un mois, c'est eux qui faisaient nos interprètes ! » (E5).

Quand un enfant naît en France, il devient un peu le symbole de cette intégration recherchée, et est souvent un des seuls moments de bonheur dans une période très difficile :

« Le meilleur moment aussi c'est quand I. est né, parce qu'au moment de sa naissance, on était tout seul, G. était avec moi, mais c'était le cas de l'argent, il n'avait pas de crédit, on avait pas d'argent pour appeler quelqu'un qui serait un peu.... . Ca c'était aussi très bien, mais en même temps c'est très difficile, mais heureusement ça c'est très bien passé, l'accouchement et tout, à l'Hôpital Civil. » (E16)

Il subsiste cependant une tension entre l'intégration de fait des enfants à travers leur scolarité notamment et les perspectives incertaines de séjour en France : *« Un de nos enfants est en terminale et l'autre est un champion de boxe qui n'a pas d'avenir, car il ne peut pas quitter le territoire pour participer aux championnats ! » (E5)...*

« Ca fait cinq ans qu'ils sont en France, ils parlent mieux français qu'arménien, ils travaillent bien à l'école » Mme A met en avant leurs dons (dessin, musique pour les petits enfants, esthétique et connaissance des langues pour la fille) « on ne peut pas leur apporter le minimum, et c'est important le minimum déjà quand ils sont petits » (E8).

La catégorie « demandeur d'asile » renvoie à des réalités très différentes selon le profil des personnes. Ainsi parmi l'ensemble des demandeurs d'asile, on peut identifier des « publics fragilisés » à savoir les « personnes isolées » et plus particulièrement les hommes, les « mineurs isolés », les « personnes relevant de procédure prioritaire » ou encore les « déboutés ».

1. Les hommes isolés

70% des demandes d'asile en Alsace émanent de personnes isolées, sachant que parmi celles-ci il s'agit majoritairement d'hommes jeunes. En fait, cette notion de « personne isolée » renvoie à une réalité qui peut être toute autre. En effet il peut s'agir effectivement d'hommes célibataires, mais aussi d'hommes chargés de famille, mais se trouvant en France sans enfants et donc amené à déposer une demande d'asile en leur seul nom.

Ces publics sont rarement considérés comme prioritaires en terme d'hébergement notamment dans un système contraint. Toutefois, il a été constaté une augmentation de la capacité d'accueil dans les structures spécialisées (type CADA) pour ce public. En dépit de cette évolution, ces personnes sont encore souvent hébergées dans des structures d'urgence. Elles font alors part de leur incompréhension de devoir côtoyer des populations marginales, errantes ou encore marquées par l'alcoolisme, la drogue :

- « *D'autres problèmes c'est qu'on nous a mis ensemble avec des gens de ... Bon de provenance... La provenance, ce n'est pas ça qui gêne, mais c'est plutôt le tempérament. Nous avons cohabité ou vécu ensemble avec des gens qui se droguent à longueur de journée ou à longueur de nuit, qui à certains moments commençaient à jeter les seringues dans les douches communes...* » (E14).
 « *On demande l'asile ici en France, on nous amène avec des gens qui boivent de l'alcool, qui fument, tout ça, parfois si tu dors à côté d'eux ils vont..., parfois, ils vont comment on appelle ça ? Ils vont vomir.* » (E19) Cette proximité est souvent vécue par les demandeurs d'asile comme une remise en cause de leur statut et une non-reconnaissance de leur situation (demande de protection).

Une fois la décision de l'OPFRA ou de la CRR obtenue et quelle que soit la réponse (statut de réfugié ou débouté...) ces populations deviennent « transparentes ». Elles disparaissent et se fondent dans l'anonymat avec le risque qu'elles viennent rejoindre les autres populations marginalisées.

2. Les mineurs isolés

Selon la définition du HCR, est considéré comme mineur isolé « un enfant de moins de dix-huit ans, se trouvant hors de [son] pays d'origine, séparé de [ses] parents ou du responsable légal, autorisé par la loi ou la coutume ». Certains enfants sont absolument seuls, d'autres vivent chez des membres de leurs familles.

Les mineurs étrangers isolés doivent bénéficier d'un placement Aide Sociale à l'Enfance (dans le Bas-Rhin, le Foyer de l'Enfance, le Foyer du jeune Homme, le Clair Foyer, les Fougères, le Foyer St Joseph...) ou d'une mesure de protection qui passe par la saisine du parquet ou du juge des enfants et par celle du juge des tutelles. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance réaffirme ce principe à l'article premier : « La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »

Selon la loi du 4 mars 2002, un administrateur ad hoc est désigné, en cas d' « absence d'un représentant légal accompagnant le mineur » par le procureur de la République.

Dans le bas Rhin, l'association Thémis peut être désignée comme administrateur ad hoc et assurer la représentation du mineur dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles.

Une typologie des mineurs étrangers isolés fait apparaître cinq catégories : les mandatés, les exploités, les fugueurs, les errants et les exilés, qui ont le profil le plus légitime du demandeur d'asile, alors que tous déposent une demande, mais n'en relèvent pas.

Face aux problèmes d'identification des motifs donnés par le jeune, le soupçon et la méfiance s'installent et cristallisent sa situation ce qui n'est pas sans conséquence dans sa prise en charge.

Certaines institutions estiment se trouver dans l'incapacité d'apporter une réponse satisfaisante en terme d'accueil et d'orientation à la situation du mineur. Le poids des incertitudes juridiques pèse sur l'organisation d'un parcours d'intégration et fragilise les travailleurs sociaux qui s'insurgent contre « le bricolage » permanent auxquels ils sont contraints.

3. Les personnes relevant de la procédure prioritaire

Il s'agit de personnes déposant une première demande d'asile, dont le pays d'origine est considéré comme sûr, c'est-à-dire qui « veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». En 2005, le conseil d'administration de l'OFPRA a défini douze pays considérés comme sûrs, et a complété cette liste par cinq autres pays en 2006. Mais le choix de certains pays reste très polémique comme la Bosnie-Herzégovine (définie en 2005) quand on sait qu'en 2004, 67,4 % des ressortissants de ce pays ont obtenu un statut de réfugié.

Relèvent également de la procédure prioritaire, les demandes considérées comme frauduleuses ou abusives, ainsi que les demandes de réexamen, notamment quand une nouvelle demande est déposée au regard des nouvelles définitions introduites par la loi du 10 décembre 2003, comme au titre de la protection subsidiaire.

La procédure prioritaire doit théoriquement être traitée dans les quinze jours, ce qui ne donne pas droit à un titre de séjour, mais à un maintien sur le territoire français. En outre, la demande déposée auprès de la Commission des Recours ne suspend pas la mesure d'éloignement, alors qu'il y a une attente de plusieurs mois avant d'être convoqué. Si la personne a été reconduite dans son pays, la Commission prononcera un non-lieu.

Ainsi, le demandeur d'asile relevant de la procédure prioritaire se trouve « sans récépissé » et ne peut être hébergé que par des structures d'urgence du 115. Mais à l'ère des restrictions de la politique d'immigration, la question de l'hébergement est très sensible surtout en période hivernale et risque d'exclure plus encore ce public des dispositifs d'hébergement d'urgence.

L'absence de récépissé ferme tout droit à une allocation financière et précarise le demandeur d'asile qui devient totalement dépendant des associations caritatives et de droit commun.

4. Les déboutés

Toute personne qui n'a pu bénéficier de la reconnaissance du statut de réfugié est déboutée du droit d'asile.

Dans le cadre de la loi du 24 juillet 2006, relative à l'immigration et à l'intégration, la mission des centres d'accueil prend fin un mois après la notification de la décision de la Commission des Recours des Réfugiés. Le durcissement de la loi a pour conséquence le contrôle des places disponibles en Centre d'Accueil par l'ANAEM, par le biais de listes mises à jour régulièrement.

Une des préoccupations nationales est de tenter de mesurer le nombre de déboutés présents sur le territoire et les enjeux autour de cette question. Ces questions dépendent des politiques gouvernementales et peuvent se décliner notamment en terme de régularisation massive, d'un retour au pays dans de bonnes conditions ou au contraire d'éloignement forcé. La complexité de la demande d'asile pose surtout et avant tout la question de l'éthique dans l'accompagnement et le travail social auprès de ces personnes vulnérables, en très grande précarité.



ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT PAR RAPPORT À QUELQUES FACTEURS D'INTÉGRATION : LANGUE FRANÇAISE, EMPLOI, LOGEMENT

Les problèmes de l'emploi, du logement et de l'apprentissage du français ne peuvent guère être abordés avant la délivrance du statut puisque par définition, depuis 1991 le demandeur d'asile ne peut obtenir d'autorisation de travail. Ainsi s'il a un emploi c'est de manière illégale sans qu'il soit accompagné pour cela. De même, sauf à avoir des économies considérables, il ne peut louer un logement. L'apprentissage du français est plus fréquent bien que non officiel, ne serait-ce que par les contacts avec les administrations ou d'autres personnes. Il est important de noter qu'un apprentissage du français avant l'obtention du statut de réfugié permet une intégration plus rapide et allège l'attente en permettant de se consacrer à une activité ayant du sens. Cependant, les conditions de l'attente ne sont guère favorables à un apprentissage quelconque.

Concentrés sur l'obtention de leur statut et de leur titre de séjour, il semble aux demandeurs d'asile que la délivrance du statut de réfugié va résoudre tous leurs problèmes. C'est en partie vrai puisque désormais en sécurité en France, ils vont pouvoir se consacrer à leur intégration. Mais souvent leurs forces ont été usées par la longue lutte pour obtenir ce sésame et commencent à défaillir. En outre, même si cela paraît indécent par rapport aux déboutés qui luttent pour leur simple survie, on peut presque dire que leurs problèmes ne font que commencer. Il n'est du reste pas rare que certains se permettent alors de s'effondrer peu après l'obtention du statut, se sentant enfin à l'abri.

Dans notre étude, nous avons rencontré une proportion relativement importante de réfugiés statutaires, ou d'admis au séjour à un autre titre, ces personnes étant moins réticentes pour témoigner de leur parcours, l'enjeu de la délivrance du droit au séjour n'existant plus. Tous témoignent de difficultés plus ou moins grandes dans cette nouvelle situation et d'un décalage entre la situation attendue après une installation en France et la réalité affrontée :

- *« C'est le moment le plus difficile, après le statut et on attendait jusqu'au début de ce mois, la semaine dernière. C'était le RMI qui était enfin arrivé et on nous a dit qu'on avait eu de la chance parce que d'autres attendent deux trois mois, quand le dossier n'est pas complet, ils ne donnent pas tout de suite. Mais pour nous peut-être c'est déjà... » (E16)*

Trois domaines semblent particulièrement importants :

- L'apprentissage ou le perfectionnement du Français,
- L'obtention d'un emploi,
- L'obtention d'un logement autonome.

Nous aborderons ces trois thématiques, dans cet ordre plus ou moins chronologique dans les trajectoires classiques des réfugiés.



LA MAITRISE DU FRANÇAIS

Plusieurs réfugiés interrogés connaissaient le Français avant leur arrivée et cela a pu être une des raisons du choix de leur destination :

■ « *Oui comme je parlais français je préférais venir ici et pas en Allemagne et pas en... dans un autre pays. La langue c'est ce qui est important. Surtout quand je suis arrivée, je ne parlais pas, depuis mes études il s'est passé beaucoup de temps et je n'ai pas beaucoup pratiqué. Mais après quand nous sommes arrivés, c'était... avec la pratique...* » (E16).

« CG : mais vous saviez déjà le français ?

Oui, parce que je viens d'un pays francophone, c'est pour ça et j'ai fait des études supérieures »

(E24)

« *Mais je connais, je l'ai étudié, mais à cause de la guerre c'est tout mélangé, je dois tout reconstruire...* » (E2)

ou a contrario :

« *Oui, je suis parti en Allemagne, car je ne connaissais pas un mot de français mais allemand* ». (E13)

Mais ainsi que le souligne la première interlocutrice, les connaissances demandent à être actualisées pour pouvoir pratiquer la langue quotidienne. Et pour d'autres, l'apprentissage est plus laborieux :

« *Oui. C'est terrible je n'arrive pas à construire les phrases bien comme il faut...* »

« *C'est une structure, c'est un son l'un après l'autre...* » (E2).

« *Je comprends tout, je commence à m'exprimer, mais dès qu'il y a une difficulté, je passe en anglais, c'est plus facile* » (E8).

Qu'ils ne soient pas francophones ou qu'ils aient simplement eu besoin d'un perfectionnement, la longue période d'inactivité due à l'attente d'une réponse a généralement été mise à profit pour apprendre ou se perfectionner en français :

« CG : et donc, ça vous a quand même aidé d'apprendre le français ici ?

- *oui, j'ai fait le droit des affaires en Algérie, en français et en arabe. De toute façon, le prof il m'a dit de venir ici tous les jours ; c'est pas la peine que je foute rien* » (E24)

« *C'est le traducteur du FJT qui m'a aidé. Mais au bout de quatre mois j'étais en mesure de vérifier la traduction* » (E13)

« *Je commençais à apprendre le Français, bien sûr, pour savoir me défendre* » (E13)

Mais en fait, il n'est pas toujours facile de trouver des cours pendant cette période, ils ne sont pas prévus officiellement et sont uniquement donnés bénévolement. Ceux qui sont trop pris par leurs problèmes de survie, ou préoccupés par leur situation personnelle ou familiale, n'ont pas toujours la possibilité d'en profiter. Dans les entretiens qui ont été menés, seule une personne qui a obtenu son statut de réfugié en trois semaines, cas très exceptionnel, souligne le dynamisme dont elle disposait encore : « *J'étais plein d'énergie pour m'intégrer dans la société* » (E13).

Cette citation conforte donc une des hypothèses posées dans cette étude, à savoir que plus est réduit le temps d'attente pour obtenir le statut, plus sont préservées les chances d'intégration.

Les personnes interrogées n'ont pas connu pour la majorité d'entre elles la nouvelle expérience du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), introduite à titre expérimental en Alsace courant 2003 puis généralisée par la suite. Cependant, au vu des trajectoires qui nous ont été relatées, nous pouvons dire que cette procédure n'est absolument pas adaptée au cas des réfugiés ou des personnes régularisées. En effet la plupart d'entre elles ont dû acquérir au moins un français de survie qui les écarte a priori des possibilités de cours. Le niveau d'exigence étant extrêmement bas, uniquement apprécié sur l'expression orale et absolument pas sur les capacités à l'expression écrite, très rares sont ceux à même d'être éligibles à une formation linguistique à ce titre.

Or l'introduction du CAI a asséché presque complètement les fonds disponibles pour l'apprentissage linguistique et il n'existe que quelques formations de perfectionnement, soit des cours de perfectionnement à

visée professionnelle et subventionnés par la région, soit des formations basiques de proximité, surtout à destination des femmes, toutes en nombre bien insuffisant pour pouvoir répondre aux besoins.

De ce fait, les personnes ayant acquis un droit au séjour peinent pour obtenir les connaissances en français suffisantes pour leur intégration professionnelle. Ceci est d'autant plus vrai qu'elles ont un bagage en formation souvent très élevé pour ce qui concerne notre échantillon, rendant d'autant plus indispensable une connaissance approfondie du français pour pouvoir le valoriser.

II LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Alors que c'est souvent une véritable souffrance pour les demandeurs d'asile de ne pas pouvoir travailler faute d'autorisation de travail, donc ne pas pouvoir s'occuper ainsi l'esprit et devoir se sentir à charge, le fait d'avoir accès aux emplois salariés par l'obtention du statut ne résout pas tout.

Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté :

- Connaissance insuffisante du français dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Certains en ont une conscience très aiguë :

■ *« J'avais commencé le stage dans le but de perfectionner mon français pour tôt ou tard, avoir un emploi que j'ai aujourd'hui. » « J'ai fait une formation linguistique payante dans le but de perfectionner mon français afin de trouver tôt ou tard un emploi que j'ai aujourd'hui, et d'exercer ce métier que j'adore, interprète » (E13). Ce réfugié a payé par lui-même une année de cours de Français à l'Université Populaire pour pouvoir progresser.
« Non, non, c'est impossible de trouver rapidement. Le premier problème c'est la langue. J'ai cherché partout. Après j'ai demandé à faire un stage de formation chez « Emergence ». J'ai fait un stage de trois mois. » (E2)*

- Non-reconnaissance ou absence de diplômes, un problème particulièrement fréquent en France :

■ *« Oui, là je me suis dit, j'ai pas de diplôme, mais en plus, ici en France quand vous avez un diplôme vous arrivez facilement à trouver un travail, que quand vous avez pas un diplôme, pour trouver un travail c'est difficile. Et avec un diplôme il y a plus de chance de trouver un travail. Sans diplôme vous faites du n'importe quoi, avec le diplôme, vous savez déjà qu'est ce que vous voulez faire. » (E1)
« Je dois étudier ici pour avoir une équivalence de mon diplôme d'entraîneur. J'ai une licence internationale, normalement je suis reconnu partout, mais en France on me dit que mon diplôme n'est pas valable » (E2).*

- Manque de pratique du métier en France et accès tardif sur le marché de l'emploi :

■ *« Comme j'ai trente-huit ans, je n'ai pas le temps d'étudier » (E2).
« Maintenant surtout le problème c'est chercher du travail. Par exemple, nous sommes très, très contents, très heureux d'avoir le statut, mais maintenant qu'on a le statut, c'est de nouveaux problèmes, surtout c'est difficile à...comment dire, à commencer. Comme c'est quelqu'un, par exemple, qui a vécu jusqu'à trente-trois ans, rien faire, tu commences maintenant, par exemple quand nous cherchons un emploi, « vous n'avez pas travaillé jusqu'à maintenant ? » « Non », on n'avait pas le droit jusqu'à maintenant de travailler, bien sûr. » (E16)*

■ Ignorance des démarches à effectuer :

- « Oui, oui, ça aussi on savait pas, je savais pas avant qu'il fallait déjà avoir une expérience » (E16)
« Et donc à l'ASSEDIC parfois il y a des choses qu'ils ne disent pas, il faut demander, parce qu'on comprend pas » (E18).
« C'est surtout le premier mois qui est difficile, et qu'il faut aussi comprendre le fonctionnement. Par exemple, on ne sait pas, comment il faut chercher le travail, comment...
L'assistante sociale nous a expliqué un petit peu, mais comme j'ai compris, il faut y aller très souvent, un petit peu forcer, « moi je veux ça, je veux ça » pour un peu insister, sinon quand on est allé une fois, elle nous a posé une question, c'était très simple. » (E16)

■ Problème de garde des enfants :

- « Je voulais faire avant, aide soignante, mais avec les horaires avec ma fille ça m'arrange pas. En plus l'école, il n'y a pas de cantine, ici à Schiltigheim. Voilà. » (E1)
« Mais le problème, c'est qu'il garde aussi les enfants, parce qu'il peut aussi travailler là où je travaille, comme balayeur en attendant qu'il cherche un autre travail, mais le problème c'est qu'il faut chercher les enfants tous les deux à six heures, je lui ai dit cherche un travail qui correspond aux horaires. » (E18)

■ Problèmes de santé, souvent aggravés par la longueur de l'attente :

- « Oui, et après ma femme elle est malade, ma femme entrée hôpital, elle est malade, quatre ans toujours hôpital parce que les nerfs vont pas bien, parce que problèmes Arménie, ici aussi problèmes, pas les enfants quelque chose manger » (E7).
« Déjà elle peut pas travailler parce que problèmes de santé, problèmes de dos, problèmes cardiaques, beaucoup de problèmes de santé » (E8).
Mais très rapidement les personnes ont conscience que si elles veulent avoir un travail satisfaisant financièrement, elles doivent passer par des formations supplémentaires, qu'il est parfois difficile de trouver. Plusieurs ont fait état de la difficulté de vivre avec de tout petits salaires :
« Parce que nous voulons en même temps faire un peu la formation, pour trouver un bon travail, par exemple je sais pas... En tout cas, on veut un bon travail pour avoir de l'argent plus que le RMI et pas le même que le RMI et si tu travailles tu travailles pas il n'y a pas de grande différence. » (E16)
« Je touche le SMIC c'est pour cinq personnes avec trois enfants c'est presque impossible de vivre. » (E2)

Ce qui explique leur désir de se former :

- « Mais pour nous, ce qui est important si nous cherchons du travail, c'est la formation. » (E16)
« L'année passée, j'avais fait une formation pendant trois mois, découverte des métiers et l'action sociale et après j'ai fait la remise à niveau en français pendant six mois. Et là je pense je vais faire un BTS en comptabilité gestion. Et là j'ai même le formulaire que j'ai reçu, il faut que je lise d'abord, pour voir. » (E1)
« Après je passe chez l'ANPE, pour faire une formation, parce que de toute façon, j'ai besoin de travail sûr, de l'argent, du travail pour rester tranquille, quoi ! J'ai fait une formation dans l'hôtellerie, restauration, dans un centre à la Meinau, j'ai fait quatre mois de formation dans la cuisine, j'ai la main à la cuisine ! » (E24)

Les réfugiés se heurtent de plus aux mêmes problèmes de recherche d'emploi que n'importe qui dans une conjoncture qui n'est pas brillante :

- « Mais jusque-là je travaille pas encore, là il faut que je cherche, que je trouve d'abord du travail pour que je me prenne en charge, il y a tout ça... Je cherche, je suis en train de chercher, mais jusque-là j'ai pas encore tombé dessus » (E20)
« Je suis allée à l'ANPE, aux ASSEDIC, je passe toujours là-bas ; j'ai demandé aux gens, aux agences où je peux passer. Une agence, on a discuté, ils m'ont acceptée et je travaille pour eux maintenant, je travaille pour le nettoyage (...) depuis septembre, c'est des contrats de deux ans. C'est des contrats d'un an et si ça marche c'est renouvelé. C'est vingt-cinq heures, mais moi je cherche le temps plein... » (E18)
« Là je travaille comme extra et ça fait deux mois que ça bouge pas trop, il y a pas trop de travail. Dans un hôtel comme femme de chambre. » (E1)

Cela les handicape alors pour leur recherche de logement.

III

TROUVER UN LOGEMENT

La situation pour les réfugiés ou les personnes venant de recevoir une autorisation de travailler à un autre titre est paradoxalement peut-être un peu meilleure que celle d'autres populations à qui il est quasi impossible de trouver par elles-mêmes un logement sans avoir auparavant un emploi, ou des connaissances personnelles solides. En effet souvent, les réfugiés se trouvent au sein d'un réseau qui facilitera leurs recherches voire les effectuera à leur place. Ainsi, dans notre échantillon, au moins trois familles ont pu bénéficier d'un glissement de bail, c'est-à-dire que l'association qui les hébergeait jusque-là, à partir du moment où ils ont des ressources leur permettant de payer un loyer, leur transfère le bail après quelques mois, au terme d'un accord avec le bailleur social. Celui-ci demande une prolongation du suivi social de quelques mois supplémentaires en échange de cette opération. Cela permet à ces familles de s'équiper peu à peu de manière un peu moins sommaire et rendent les meubles mis à disposition par l'association, souvent assez sommaires :

- « Par exemple, nous avons trois lits pour les enfants, une table, cinq chaises, etc. Et un jour mon mari a demandé un canapé et des fauteuils pour bien s'installer, parce que ça faisait six mois qu'il s'asseyait par terre. » (E2)

Trois autres familles de l'échantillon étaient, au moment de l'entretien, hébergées dans le même foyer qui les accompagnait dans les recherches de logement et les autorisait à rester jusqu'à ce que cette recherche aboutisse. À l'époque des entretiens, la circulaire prévoyant la sortie des CADA des personnes ayant obtenu leur statut n'existait pas encore ce qui permettait ce travail. Aujourd'hui le problème se poserait sans doute différemment pour plusieurs des familles qui ont été rencontrées et seraient plus fréquemment dans ce type de situation :

- « À partir du moment où j'ai obtenu mon statut de réfugié, je me suis trouvé dans l'obligation de quitter le Foyer sous un délai de trois semaines », proposition de partir dans un CPH dans une autre région « moi, j'ai dit non, j'avais peur de perdre ma personnalité et disparaître en tant que moi-même. Je ne voyais pas de perspective pour trouver un emploi autrement qu'à Strasbourg » (E13).

Ce réfugié, ainsi qu'une autre famille de notre échantillon, ont trouvé un appartement privé, bien que pour l'un comme pour l'autre le réseau de relations ait aussi joué :

- *« Cette femme m'a trouvé ce logement durant trois jours, elle a avancé la caution, elle a tout fait, négociée avec le propriétaire pour que je puisse attendre le FSL, les aides de logement, et elle m'a donné un coup de pouce. » (E13)*
« Monsieur trouve un appartement F2 chez un propriétaire turc : Monsieur parle turc, il a acheté des meubles. « L'appartement, c'était un rêve ». « Au bout de quelques mois, ils ont récupéré un appartement, des Tchétchènes qui ont eu leur statut. Le propriétaire est très gentil, l'appartement très bien et pas cher (500 € avec charges, chauffage collectif) ». « Aujourd'hui, c'est important de changer d'appartement, car la famille s'agrandit. Il est difficile de trouver par bailleurs sociaux : peu de ressources et c'est très long. Par bailleurs privés, c'est encore plus difficile, car il n'y a pas de garant » (E17).

Mais outre le fait que, depuis qu'ont été menés les entretiens, la situation s'est beaucoup modifiée du fait de nouvelles réglementations, il faut souligner que la manière dont nous avons eu les contacts avec les personnes interrogées a induit un très grand biais. En effet, à part les demandeurs d'asile encore en cours de procédure et hébergés en foyer ou en hôtels qui ont accepté de nous répondre, les autres noms nous ont été communiqués soit par des assistantes sociales de secteur qui ne pouvaient connaître que des gens déjà installés, soit par des foyers ou des associations qui suivaient les personnes et les aidaient dans leurs démarches de recherche.